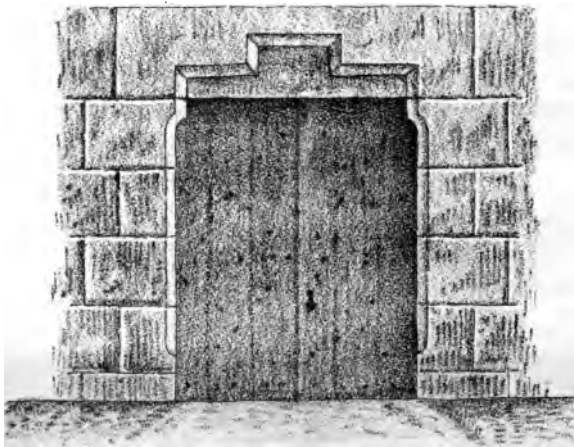
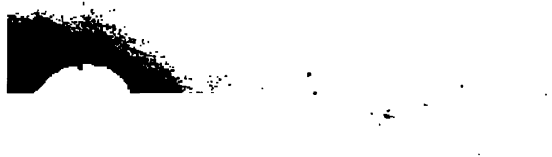


Méreaux frappés à l'occasion de la Construction
du Canal de Stare



Porte principale de la Chapelle de St-Eusoge.





ETUDES HISTORIQUES SUR ROGNY ET SAINT-EUSOGE.

I.

Quelques maisons groupées autour d'une église, au sommet d'une montagne hémisphérique, entourée de vapeurs marécageuses, tel fut Rogny pendant tout le moyen âge.

Quelle fut son existence pendant ce long intervalle de temps ? Nul ne pourrait le dire. Une seule page déchirée de son histoire est venue jusqu'à nous. Indifférente pour beaucoup, mais intéressante pour l'archéologue et attachante pour le chrétien, cette page c'est son église.

Tout a péri, tout s'est renouvelé autour d'elle, mais pour elle rien n'a changé. Depuis sept siècles elle abrite, pour ainsi dire, les mêmes hôtes, puisque tous y ont apporté successivement la même foi, les mêmes vœux, la même espérance. Depuis sept siècles, Dieu reçoit les mêmes prières, les mêmes chants d'allégresse et d'amour, et y bénit la même communauté de pensées. Quel spectacle pourrait éveiller en notre âme de plus graves méditations ?

L'église de Rogny n'a, du reste, rien d'artistique. Les parties reconstruites en 1740 ont dérangé même l'harmonie de l'œuvre primitive, mais elle n'ont rien enlevé de ses caractères les plus propres à en fixer la date.

L'église se compose de trois parties distinctes, la nef, la tour et le chœur.

La nef est spacieuse, recouverte par un plancher plat, et ne présente

rien de remarquable, sinon une chapelle placée au sud, éclairée par une fenêtre ogivale et s'ouvrant sur la nef par une arcade dont l'ogive ventrue est ornée d'une tore cylindrique énorme.

La tour est la partie moyenne et la plus notable de l'édifice.

Au-dehors, elle apparaît quadrilatérale, flanquée au nord et au sud d'un massif éperon et surmontée par une flèche octogone, évidemment d'un autre âge; à l'ouest, son ouverture est dessinée par deux pleincifres géminés au moyen d'une colonne romane dont le chapiteau sert de point d'appui au sommier intérieur de chacun des cintres.

Au dedans, elle joint le chœur à la nef par une espèce de porche dont les arcades ogivales s'élèvent sur quatre piliers, renforcés chacun de deux colonnes à chapiteaux ornés de feuilles simples, larges, sans découpures ni nervures. Les arêtes de la voûte de cette travée sont masquées par des futs de colonnes à demi engagées. Leurs bases reposent sur les chapiteaux des colonnes inférieures, et leurs sommets repliés vont se heurter à la clef de voûte. Là ils semblent se soutenir à peine et empruntent par la courbe qu'ils décrivent l'aspect ogival. L'architecte aurait volontiers écrit sur cette travée : « et moi aussi j'ai fait une voûte. »

Le chœur est voûté en bois et n'offre aucun caractère architectonique.

Cet ensemble de constructions indique suffisamment la seconde moitié du XII^e siècle.

C'est tout ce que le moyen âge, nous l'avons dit, nous a conservé de l'histoire de Rogny. Il ne nous a transmis également qu'un seul fait relatif à l'histoire de ses seigneurs.

Guillaume, sire de Rogny, épousa Isabeau de Courtenay, fille de Pierre, seigneur d'Autry, de Cours-les-Barres et de Villeneuve-les-Genêts, et de Marguerite de la Louptière (1).

(1) Le fief de La Louptière était situé dans la vallée d'Aillant, sur la rivière de Tholon.

Un fils, né de ce mariage, fut nommé Eudes. Il avait moins de dix-huit ans quand il succéda à son père comme seigneur de Rogny, vers 1380.

Isabeau de Courtenay s'affranchit vite de l'état de veuve. Le sang royal qui coulait dans ses veines n'avait pas rendu son cœur inaccessible à l'amour démocratique ; elle s'éprit, pour un vilain, de la plus violente passion.

Peu de temps après, Eudes de Rogny se trouvait à Villiers-Saint-Benoît avec les officiers d'un corps de troupe qui y séjournait en passage. Alors déjà on dînait bien à Villiers. Rogny et ses frères d'armes étaient à table, et la plus franche gâté, unie aux plus libres allures, compensait largement, du reste, ce qui pouvait manquer au festin. Un visage, toutefois, était resté soucieux et sombre ; c'était celui d'Eudes de Rogny. Bientôt, cependant, le dialogue suivant s'établit :

« Ha ! ça, » dit un des joyeux convives, « estes vous toujours si troublez et mélancolieux, comme il semble à ceste heure ? »

« — Toujours et tellement que ie ne puis faire bonne chière et que ie ne me ose pas souvent veoir entre gens d'onneur. »

« — Et pourrions-nous, Roigny, savoir pourquoi ? »

« — Triste histoire ! mes bons amis. »

« — Parlez, Roigny, nous serons graves se il le faut. »

« — Quand mon père fut allé de vie à trépassement, ie cuidois que ma mère, qui est du plus grand lignage du païs se deust remarier notablement à l'onneur d'elle et de moi. . . . »

« — Eh ! bien ? »

« — Eh ! bien, comprenez si ie fus moult, esbahy, courrouciez et honteux quand i'appris que ma mère, sans considérer le grand lieu et noblesse dont elle estoit issue et descendue, avoit espousé. . . . un homme de très petit et vil estat. . . . UN FERRON ! » (1).

(1) Maréchal ferrant.

En ce moment, la figure sombre d'Eudes de Rogny prit un aspect terrible.

« — Vous estes courrouciez et devez l'estre , mais le nom, s'il vous plait, de ce maudit ferron ?

» — C'est un nommé Henriet Eullet, de Ferrières en Gastinai, qui, par son malice et decevance, a espousé ma mère et me fait grant honte et courroux.

» — Encore un mot ! Où demeure Henriet Eullet ?

» — En l'hostel de ma mère, à Villiers-sus-Touloa.

» — Maintenant, nous pouvons vous venger !

» — Ah ! bien voudrois être vengiez !

» — Monstrez-le nous donc ou faites monstrez; nous en cheurons bien. »

Eudes, aussitôt, fit appeler le sieur Perrin, dit le Regnat, valet de ferme, natif de Moutiers-en-Puisaie, et le chargea de conduire ses amis à Villiers-sur-Tholon et de leur désigner Henriet Eullet. Lui-même les suivit à distance et fit en sorte, sans paraître ostensiblement dans cette affaire, d'être témoin des événements. Les hommes de l'expédition arrivèrent bientôt en la demeure d'Eullet, et, aussitôt que Perrin le leur eut signalé, ils se ruèrent sur lui et le frappèrent tant et si bien qu'ils le laissèrent mort sur la place.

La justice disait alors :

Ce n'est rien :

C'est un vilain qu'on tue !

Elle ne s'émut pas de ce lâche assassinat. Eudes reprit tranquillement son service, et sa mère se consola en épousant Pierre de Labour, écuyer, issu d'une noble maison.

Rogny se distingua dans la carrière des armes et fut nommé chevalier ; puis, songeant que la justice qui s'était endormie par système, pourrait s'éveiller tardivement par caprice, il sollicita, tant pour lui que pour Perrin, son complice, des lettres de grâce que Charles VI leur accorda en 1390, de sa *certaine science, autorité royale et grâce spéciale*.

Depuis, la seigneurie de Rogny s'étant unie, comme simple dépendance, à la terre de Châtillon-sur-Loing, s'est perdue, pour ainsi dite, dans les vastes possessions de la maison de Coligny.

Toutefois, elle est mentionnée nominativement dans les lettres-patentes de février 1696, par lesquelles la seigneurie de Châtillon, avec les vingt paroisses y annexées, fut érigée en duché pour Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxe, qui s'en démit bientôt en faveur de Charles-Paul-Sigismond de Montmorency, son fils, auquel le roi conserva les honneurs du Louvre par lettres du 21 juin 1713. Le comte de Luxe avait recueilli, en 1695, la terre de Châtillon-sur-Loing de la succession de sa tante Elisabeth-Angélique de Montmorency, fille de François, comte de Luxe, et d'Isabelle de Vienne, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, remariée à Christian-Louis, duc de Meckelbourg.

La terre de Châtillon-sur-Loing avait été abandonnée à la duchesse de Meckelbourg par les héritiers de son premier mari.

Du reste, l'histoire généalogique de la maison de Coligny ayant été publiée par du Bouchet, nous y renverrons pour tout ce qui concerne ses différents membres.

Situé sur la limite extrême du Gâtinois, Rogny, *Roigniacum*, appartenait pour la justice au bailliage de Châtillon et au parlement de Paris; pour l'administration, à l'élection de Montargis et à l'intendance d'Orléans; pour le culte au diocèse de Sens, à l'archidiaconé de Gâtinois et au doyenné de Ferrières. L'archevêque était collateur du prieuré. Le patron de la paroisse est Saint-Loup, archevêque de Sens. Ce fut autrefois Saint-Martin, suivant une tradition locale.

II.

Depuis longtemps Henri IV rêvait une autre gloire que celle des combats. Il aspirait à pouvoir rétablir les finances, organiser l'admini-

nistration , encourager l'agriculture , féconder l'industrie et à rendre riche et prospère la France misérable et épuisée.

Il avait dans Sully un ministre d'une vaste intelligence et d'une infatigable activité , mais on a fait rarement avec justice la part du roi et du ministre dans leur œuvre commune.

Tout ce qui tendait à rendre le pouvoir absolu , à enrichir le Trésor royal , à favoriser l'agriculture , à fortifier les frontières , à assurer une police régulière et à préparer les éléments d'une bonne armée , appartient à Sully.

Mais tout ce qui tendait à protéger les arts et métiers , à faciliter le commerce , à encourager les fabriques et manufactures et à développer l'industrie appartient à Henri IV.

L'un, en un mot, semblait avoir pour mobile l'amour du roi, l'autre l'amour de la France.

Nous rapportons donc à Henri IV personnellement l'honneur de la construction du canal de Briare.

Rogny, divisé aujourd'hui en *haut-bourg* et en *bas-bourg*, doit au canal ses plus belles, ses plus nombreuses constructions ; il lui doit tout son commerce et toute son activité.

L'histoire du canal de Briare est, sous ce rapport, l'histoire du *bas-bourg* de Rogny.

Adam de Craponne , originaire de Pise et qui s'était fixé en Provence, avait conçu le projet d'unir, par un canal, le Rhône et la Loire. Il mourut en 1559. Une pensée analogue , inspirée peut-être par la première, fit songer, en 1605, à joindre la Loire à la Seine. Henri IV l'accueillit avec la plus grande faveur, et , dès 1606 , 12,000 hommes étaient employés aux terrassements du canal de *Loire en Seine*, nommé plus tard canal de Briare.

Accoutumés aux merveilles de notre siècle, un canal n'a pour nous rien qui étonne , et c'est à peine s'il intéresse. Mais quand on se reporte à l'époque où les premières notions , les premiers éléments de la navigation artificielle n'existaient nulle part , on ne saurait trop

admirer la hardiesse de conception et la profondeur de génie de ces hommes qui, les premiers, osèrent dire à deux fleuves :

« C'est en vain que des montagnes vous séparent, nous voulons vous unir, et c'est au sommet des monts mêmes qui ferment vos bassins, que nous voulons sceller cette union. Nous y assemblerons de vastes réservoirs, et de là, projetant de chaque côté une rivière factice, ses eaux descendant par une suite de degrés ou d'écluses, les flancs inclinés de la montagne iront se confondre avec les vôtres. »

Le premier canal à *point de partage* a été construit en France par des Français ; c'est le canal de Briare. Il honore, par conséquent, doublement notre patrie.

La direction des travaux fut confiée à un nommé Cresnier, natif de Tours. Ils furent poussés avec la plus grande activité et rien ne fut négligé pour maintenir l'ordre dans les ateliers et pour vaincre la résistance des propriétaires dont le canal devait traverser les domaines.

Le duc de Châtillon surtout soulevait ses vassaux contre une entreprise sans précédent, qui, dans le but d'édifier, semblait vouloir tout détruire, et qui pratiquait fort peu le principe moderne de l'indemnité préalable.

Des troupes furent envoyées sur les lieux. Elles firent respecter la volonté du roi.

Les ouvriers étaient cantonnés, et trois méreaux de cuivre qui leur étaient remis chaque jour, leur donnaient droit à la distribution des vivres.

Ces méreaux, dont nous reproduisons des dessins, étaient de trois sortes, pour le pain, pour la viande et pour le vin. Tous portaient sur face :

VIA LIGERIS IN SEQUANAM. 1606.

Le méreau du pain portait au revers une gerbe de blé avec cette légende :

FULCIMENTUM LABORIS.

Le méreau de la viande, un porc et la légende :

NECESSITATIS SUPPLEMENTUM.

Celui du vin, deux grappes de raisin suspendues sur une coupe, avec ces mots :

RECREATIO LABORIS.

Henri IV vint bientôt avec la reine visiter les travaux et encourager les travailleurs. De nombreuses harangues lui furent adressées, car l'invention des harangues est beaucoup plus ancienne que celle des canaux. On remarqua, dans le nombre, celle du lieutenant général au bailliage de Montargis, à cause de l'idée singulière qu'il avait eue de comparer le canal en construction, par rapport à la Loire et à la Seine, au trait qui joint les deux membres d'une H, première lettre du nom du roi.

La mort de Henri IV, puis celle de l'ingénieur Cresnier, et enfin la guerre de trente ans firent abandonner cette grande œuvre au moment où elle était aux deux tiers achevée.

Mais Jacques Guyon et Guillaume Bouteroue, receveurs et payeurs des rentes des élections de Beaugency et de Montargis, cherchèrent enfin les moyens d'amener au biez de partage des eaux suffisantes et de réunir les fonds nécessaires à la continuation du canal, et bientôt ils purent en solliciter la concession. Elle leur fut accordée par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye et vérifiées au parlement, au mois de septembre 1638.

Les concessionnaires prirent l'engagement d'achever le canal dans toutes ses parties et à leurs frais; de faire relever et mettre en bon état les ponts jetés sur son cours et d'en construire huit nouveaux; de rendre le Loing, depuis Montargis où vient aboutir le canal, jusqu'à l'embouchure en Seine de cette rivière, navigable pour les grands bateaux, de manière à éviter tout transbordement de marchandises; d'indemniser les propriétaires expropriés en 1606, et de payer, à dire d'experts, dans les trois mois de l'estimation, la valeur des nouveaux héritages nécessaires à la construction du canal, de ses magasins et réservoirs; enfin, de le rendre navigable, dans le délai de quatre ans, à peine de déchéance.

En considération de ces engagements, le canal fut abandonné, en toute propriété, aux sieurs Guyon et Bouteroue, avec le droit de détourner toutes les eaux, fontaines, ruisseaux, étangs ou rivières nécessaires à son service, moyennant indemnité annuelle en faveur des ayants-droit ; la faculté d'y établir un coche destiné aux voyageurs et partant de Briare chaque semaine, et l'autorisation de percevoir sur les bateaux et marchandises transportés un droit de navigation, suivant le tarif contenu en l'acte de concession.

Le tout fut érigé en fief de franc-aleu, pour être régi par la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, et être affranchi de la mouvance, censive et justice de tous seigneurs.

Le droit de justice, haute, moyenne et basse, fut accordé à ce nouveau fief et confié à un juge, ayant près de son siège un lieutenant et un procureur. Cette justice pouvait statuer, en dernier ressort, jusqu'à vingt livres d'amende et ressortissait, pour les appels, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Il fut permis aux concessionnaires de s'associer des personnes de toutes qualités, ecclésiastiques, gentilshommes et officiers des cours, de parlement et de la chambre des comptes, sans qu'on pût imputer aux concessionnaires et à leurs associés, de déroger, par ce fait, à leurs qualités et à leur naissance.

Enfin, les sieurs Guyon et Bouteroue furent anoblis pour jouir, eux et leurs enfants nés et à naître, de tous les privilèges de la noblesse.

Le canal fut terminé dans le délai prescrit.

Les travaux d'art les plus considérables ont été exécutés sur le territoire de Rogny. C'est là, en effet, qu'au moyen de sept écluses superposées les bateaux gravissent une montagne de 34 mètres d'élévation, et c'est au *Rondeau* que commence le biez de partage.

Le canal a 55,301 mètres de longueur, 10 mètres de largeur, et 1 mètre 20 de profondeur. Il s'élève à 39 mètres au-dessus de la Loire et à 84 mètres au-dessus de la Seine, différence de niveau que achètent 50 écluses.

On peut évaluer à trois ou quatre mille le nombre de bateaux qu'il

reçoit annuellement, et à 150 ou 200 mille tonneaux le poids des marchandises qu'il transporte. Son produit est très-variable et on a varié davantage encore dans l'appréciation qu'on en a faite, suivant qu'on prenait pour base le produit net ou le produit brut.

Suivant Dutens, *Histoire de la navigation intérieure*, le produit brut n'excéderait pas 420,000 francs.

Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle description de la France*, en 1754, ne le porte qu'à 100,000 francs.

Il serait, d'après M. Boyard, *Statistique agricole, commerciale et intellectuelle de l'arrondissement de Montargis*, de 400,000 francs.

Suivant les documents officiels qui ont servi de base à la répartition de l'impôt, en exécution de la loi du 25 février 1791, le produit brut du canal de Briare a été, en 1790, de 184,472 francs, et le produit net de 116,959 francs.

Le revenu brut de 1792 s'est élevé à 242,500 fr., et le revenu net à 175,000 fr.

Quant aux frais de construction, les renseignements provenant de l'administration des ponts et chaussées en portent le chiffre à 6,650,000 fr.

Il se serait élevé à 10,000,000 de fr., d'après M. de Pommeuse.

A peine le canal fut-il livré à la circulation, qu'on s'aperçut de l'insuffisance des eaux affluant au biez de partage. Il fallut remédier à cette difficulté. C'est au sieur Durand, simple cultivateur, qu'est due la conception de la rigole de Saint-Privé, qui emprunte au bourg de ce nom les eaux du Loing et les porte à la hauteur du Rondeau où elles arrivent après un parcours sinueux et accidenté de 5,000 mètres, à 34 mètres au-dessus de la rivière qui a fourni ce petit canal de dérivation.

Malgré ce remarquable travail, l'insuffisance des eaux met encore trop souvent en chômage le canal de Briare (1).

(1) Le 30 mai 1743, les propriétaires du canal achetaient encore le domaine de la Grand-Rue, pour y établir un nouveau réservoir.

n avait trop compté aussi sur la navigation naturelle du Loing, de Stargis à Saint-Mamert (1). On fut obligé de la remplacer par une table canalisation commencée en 1720, sous le nom de canal de 18, et terminée en 1724. Mais alors le canal de Briare n'avait plus le privilège exclusif des transports de la Loire à la Seine.

Le canal d'Orléans, commencé en 1692, suivant Guthrie, avait établi seconde communication entre ces deux rivières. Son embouchure Loire est à Combleux ; son biez de partage, entre Combleux et Moncon, et son point de jonction au canal de Loing à Buges.

Les propriétaires du canal de Briare opposèrent en vain tous leurs efforts à la construction du canal d'Orléans, dont les premiers travaux sont bien au-delà de 1692, puisqu'on conserve aux archives départementales, section domaniale, carton Loiret, n° 538, série Q, une ordonnance du 24 décembre 1678, rendue par M. de Menars, intendant d'Orléans, portant défense, aux intéressés du canal de Briare, de troubler le sieur Robert Mathieu, bourgeois de Paris, dans la construction du canal d'Orléans. Ce ne fut toutefois que par édit du mois de mars 1679, que cette entreprise fut régulièrement autorisée.

Le coche d'eau établi sur le canal de Briare fut longtemps la seule pratique qui permit aux voyageurs d'arriver des bords de la Seine et de la Loire dans les communes qui composent aujourd'hui le ton de Bléneau.

Madame de Douhaut écrivait de Champignelles, le 21 mars 1776, à La Coste, son chargé d'affaires à Argenton :

Je suis en peine, Monsieur, comment vous comptez venir ici. Nous pensons que vous le pourriez par le coche d'eau de Briare qui

(1) Un fait très-remarquable, et qui n'a pas encore été signalé, c'est que le Loing prend sa source au pied de la montagne que domine l'église de Perreux, consacrée à saint Mamert et qu'il a son embouchure en Seine, sur le territoire d'un village qui porte le nom du même saint. La Puisaie s'honore, dit-on, de l'avoir vu naître, et l'Auxerrois le revendique comme son plus ancien écrivain.

« vient jusqu'à Châtillon-sur-Loing, où mon père vous enverrait des
» chevaux. »

Un arrêt du conseil, du 11 décembre 1773, avait réuni au domaine les concessions de privilèges relatifs aux coches d'eau, mais un autre arrêt du 28 février 1776, avait fait exception en faveur des canaux d'Orléans et de Briare.

La propriété de ce dernier canal fut d'abord une possession commune entre consors. Un règlement la divisa en trente parts, mais chacune d'elles s'est divisée depuis, à son tour, sous forme d'actions.

Il serait curieux de pouvoir apprécier exactement l'influence de cette voie de communication sur la valeur de toutes les marchandises qu'elle a été appelée à transporter, mais ce travail sort du cadre que nous nous sommes tracé. Nous ferons connaître cependant le résultat de nos recherches en ce qui concerne les bois de la Puisaie, sur la valeur desquels le canal a dû avoir une influence plus directe et plus sensible.

Un procès-verbal d'adjudication des coupes de 1538, 1539 et 1540, des grands bois de Puisaie, dépendant encore aujourd'hui de la terre de Saint-Fargeau, porte la valeur de l'arpent, à l'âge de 24 ans, à une moyenne de 35 fr.

Les mêmes bois, du même âge, ont valu, terme moyen, en 1847, 600 fr. l'arpent.

Or, d'après le tableau du pouvoir commercial de l'argent, dressé par M. Leber dans ses mémoires sur l'appréciation de la fortune privée dans le troisième quart du XVI^e siècle, les 35 francs de cette époque représentant aujourd'hui. 524 fr. 75 c.

Et la valeur de l'arpent de bois étant de. 600

On ne pourrait attribuer à la facilité des transports due au canal de Briare et qui n'existait pas auparavant qu'une différence par arpent de 75 25

La prospérité de ce canal lui suscita toutefois au commencement

du siècle dernier, une nouvelle rivalité. Un canal destiné à joindre les eaux de la Loire et de l'Yonne, fut projeté en 1708. Les études en furent confiées à l'ingénieur Poitevin, en exécution d'un arrêt du conseil du 29 août 1716. Ce canal, à biez de partage, devait avoir une de ses embouchures à Cosne et l'autre à Coulanges ou Surgis. Les eaux devaient être empruntées notamment à la rivière de Nohain, depuis sa source à Entrains.

La concession définitive de ce canal fut faite aux mêmes conditions et avec les mêmes privilèges que celui de Briare, par lettres-patentes du 27 juin 1719, au maréchal d'Estrées, à l'ingénieur Amelot et à plusieurs financiers de cette époque. Dix ans s'écoulèrent cependant sans qu'on se mit à l'œuvre, et au mois d'août 1729, de nouvelles études étaient faites par l'ingénieur Abeille.

Il résulta de son travail que le biez de partage fixé à Entrains devait s'alimenter des eaux de trois étangs s'écoulant naturellement dans la Loire et pouvant être mises au niveau de l'Yonne, au moyen d'une immense tranchée d'une lieue et demie de longueur, destinée à racher une hauteur de 109 pieds au-dessus du niveau des étangs d'Entrains.

Les dernières enquêtes et informations eurent lieu de 1720 à 1740, puis ce projet fut abandonné, en exécution d'un arrêt du conseil d'État du 2 avril 1742, qui révoqua les lettres-patentes de 1719.

Avait-il chance de succès? C'était une lutte corps à corps avec le canal de Briare, dans laquelle l'une ou l'autre entreprise aurait succombé infailliblement.

Toutefois Jean-Henri Amelot, bourgeois de Paris, ou Henri Frignet, son beau-frère, ingénieur en chef des ponts et chaussées, reprirent, en 1790, le projet du sieur Amelot, leur père et beau-père, l'un des concessionnaires de 1719. Le point de jonction fut alors fixé à Clamecy. Il devait entraîner l'amélioration de la navigation de l'Yonne jusqu'à Auxerre et même jusqu'à Joigny.

Après avoir fait les diligences nécessaires près de l'assemblée natio-

nale et des départements de l'Yonne et de la Nièvre, MM. Amclot et Frignet s'obligèrent par acte passé devant M^e Deschamps, notaire à Auxerre, le 14 mars 1791, à construire le canal de Cosne, à perfectionner la navigation de l'Yonne, et à déposer, à titre de garantie, un capital de six millions.

C'est en cet état que ce projet fut abandonné.

L'ouverture du canal de Bourgogne suggéra une autre conception.

Il ne s'agissait pas cette fois de faire concurrence au canal de Briare, mais d'en accroître l'importance, en y rattachant les eaux de l'Yonne et en mettant ainsi en communication l'ouest et l'est de la France, Nantes et Huningue.

Les études furent faites par l'auteur du projet, M. Douin, ingénieur à Paris, après qu'une ordonnance royale du 20 mars 1828 l'y eut autorisé, mais sans préjuger la question de concession.

D'après le travail de cet ingénieur, le canal devait commencer à Cézay où un barrage aurait été établi sur l'Yonne, passer par Sépaux, Chevillon, Douchy, Château-Renard, se jeter à Conflans dans le canal de Briare et prendre le nom de canal de Sépaux.

On informa sur le mérite de ce projet. Une commission dut, à cet effet se réunir à Joigny. Elle était composée de MM. comte Desfourneaux, Chaudot, Champton, Vuitry, baron Monnier, marquis de Montigny et de Lanneau.

La préoccupation évidente de l'auteur du projet avait été d'absorber, au profit du canal de Briare, les transports qui se font à Paris par la voie de l'Yonne. Le canal de Sépaux aurait amené la ruine de la navigation de cette rivière.

L'ingénieur en chef du département et la commission instituée à Joigny ne pouvaient favoriser une semblable entreprise. Ils y substituèrent une conception plus grande et qui pouvait être plus féconde. Ils proposèrent de canaliser l'Yonne d'Auxerre à Montereau, et de rattacher ainsi le canal projeté au canal de Bourgogne, à La Roche, et à celui du Nivernais, à Auxerre.

L'auteur du projet parut d'abord ne pas se décourager. Il se fit autoriser, par ordonnance du 3 décembre 1828, à faire toutes les études nécessaires à la rédaction d'un projet de perfectionnement de la navigation de l'Yonne ; mais soit que le but final qu'il s'était proposé fût manqué désormais, soit que les difficultés de l'entreprise, ainsi modifiée, se fussent accrues au point que la prudence commanda d'y renoncer, il n'en fut bientôt plus question.

Un autre projet de canal, d'une moindre importance, avait été proposé, en 1824, par les principaux propriétaires de bois de la Puisaye. Il s'agissait d'un simple embranchement, partant du confluent du Loing et du Bourdon à Saint-Fargeau et joignant le canal de Briare à Rogny. Son but était de remplacer, par la navigation en bateaux, le transport des bois qui s'effectue par terre ou à bûches perdues.

Les quantités de bois à transporter, non compris les écorces, planches, lattes, échalas, merrains et bois en grume, sont appréciés ainsi qu'il suit :

| | |
|------------|-----------------|
| Moulée, | 24,000 cordes ; |
| Charbon, | 8,000 bannes ; |
| Braise, | 1,000 bannes ; |
| Cotrets, | 4,000 cents ; |
| Charpente, | 15,000 pièces. |

Les propriétaires du canal de Briare, avec lesquels les auteurs du projet et l'administration durent chercher à s'entendre, n'ayant aucun intérêt à la solution de la question, puisqu'il leur importe peu comment et à quel prix les bois arrivent à Rogny, pourvu qu'en définitive ils soient transportés à Paris par le canal, trouvèrent d'excellentes raisons pour faire avorter une entreprise qui ne pouvait leur causer que des embarras et des sacrifices.

Ainsi, ils démontrèrent notamment que le canal d'embranchement, qui pouvait suivre la direction de la rigole de Saint-Privé et la remplacer, intercepterait, en passant par le plateau, cette rigole *nécessaire au canal de Briare et qui lui appartient*. « Tout ce qui serait possible,

» ajoutait l'un de ces messieurs, serait de pratiquer le canal nouveau
 » au fond du vallon, dans le lit naturel de la rivière de Loing, tel qu'il
 » sert actuellement au flot ; alors la dépense serait bien moindre, le
 » but se trouverait mieux rempli et aucun intérêt ne serait froissé.
 » Mais la chose est impraticable, à moins de se procurer de nouvelles
 » eaux. Pour s'en procurer, il faudrait se ménager des dérivations bien
 » au-dessus de Saint-Fargeau, mais alors aussi elles permettraient de
 » faire remonter le canal plus loin et d'appeler ainsi, d'un plus vaste
 » rayon, DE NOUVELLES MARCHANDISES. »

C'était dire, en d'autres termes, faites un canal qui nous serve, ou ne faites pas de canal. On s'est arrêté à ce dernier parti, mais on s'ingénie aujourd'hui à substituer un chemin de fer au canal. Le feu sera-t-il plus heureux que l'eau. Il est permis d'en douter.

En attendant, le canal de Briare continue à prospérer ; et, malgré ses alternatives de bonne et de mauvaise fortune, le plus ancien canal de la France est encore peut-être, relativement, le plus productif.

L'établissement d'un canal attaque un si grand nombre d'intérêts opposés, quant aux usines et aux prairies qu'il prive d'eau, quant aux chemins qu'il intercepte, quant aux servitudes foncières qu'il impose forcément aux héritages voisins, qu'il n'est pas surprenant que le canal de Briare, avec son vaste réseau de rigoles, destinées à alimenter le biez de partage, soit devenu un voisin incommode et que son administration ait plus d'une fois paru tracassière. Nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet ; mais nous ne pouvons passer de même sous silence un événement qui pouvait et qui, dans le droit ordinaire, devait mener sa ruine.

La charmante vallée du Loing, au milieu de laquelle ondule la rivière en apparence la plus pacifique, a été bien des fois ravagée par des crues subites, soit naturelles à la fonte des neiges, soit artificielles à la rupture de la chaussée de quelques uns des grands étangs situés en amont de Saint-Fargeau.

La plus célèbre de ces inondations remonte à 1427.

A cette époque, les Anglais, commandés par le comte de Warvich et le duc de Belfort, assiégeaient Montargis, et le connétable de Richemont venait de leur reprendre le château dont ils s'étaient emparés. La ville, quoique serrée de près du côté de la plaine, ne craignait plus d'être enlevée ; mais elle n'osait rien entreprendre contre des ennemis qui restaient dans un camp fortifié, toujours là comme une terrible menace. Un projet de délivrance fut alors habilement conçu et promptement exécuté : toutes les écluses inférieures du Loing furent bouchées une nuit, et en même temps des hommes expédiés exprès rompirent les chaussées des étangs de Bourdon et du Cuivre. Surpris au milieu des ténèbres par une masse d'eau de plus de douze pieds de hauteur, trois mille Anglais périrent au milieu des flots, et le surplus de l'armée abandonna ses positions.

Les ravages causés par le passage du torrent destructeur furent comptés pour peu de chose. Les plus grands désastres ne doivent jamais, en effet, peser dans la balance des peuples en contrepois avec l'amour de l'indépendance.

L'inondation de l'an X, sans consolation sous ce rapport, fut plus terrible encore.

L'étang de Moutiers est le plus grand réservoir d'eau qui appartienne au canal de Briare. L'éclusier, préposé à sa garde, avait passé toute la journée du 9 nivôse au cabaret. Les eaux cependant grossissaient à vue d'œil, et depuis vingt quatre heures aucune vanne n'avait été levée. La nuit était venue, quand l'éclusier rentra chez lui. A ce moment, l'eau commençait à passer par-dessus la chaussée. Rappelé à lui-même par l'imminence du danger, il veut lever la pelle du fond ; mais doublement troublé par l'émotion et par les dernières fumées du vin, l'éclusier ne peut trouver la clef du cadenas. Eperdu, il court alors demander des secours au hameau de la Forge ; on arrive, le cadenas est rompu, la pelle est levée ; mais il hésite alors entre la crainte de détruire un moulin à piler le laitier en donnant à l'eau une trop grande voie, et celle de voir emporter la chaussée en la laissant insuffisante.

Dans cette alternative, l'éclusier se prononce en faveur de la bicoque : on lutte en vain contre sa ténacité, de sinistres craquements se font entendre, chacun s'enfuit, et la chaussée est emportée avec un bruit effroyable.

Trois heures après, tout était fini ! Le torrent avait entraîné pêle-mêle hommes, femmes, maisons, troupeaux, ponts et marchandises, et jeté l'épouvante jusque sur les rives de la Seine. La crue avait été de six mètres.

Dans son rapport à ce sujet au Ministre de l'Intérieur, le Préfet de l'Yonne établit que, « dans le droit public et même sous les rapports » de police générale et administrative, les constructeurs de digues » chaussées ou réservoirs servant à contenir des eaux, sont tenus à des » règles, à des conditions, à des devoirs et à des obligations qui varient » selon les lieux et la nature des choses qui les environnent... Que si » ce droit public n'existait pas, il faudrait le créer, et qu'il ne pourrait » qu'honorer la sollicitude et la justice d'un gouvernement qui doit » laisser un champ libre à l'industrie particulière ; mais, en même » temps, lui imposer la condition expresse de ne pouvoir nuire à l'in- » dustrie et à la propriété publiques. »

« Toute la fortune réunie des actionnaires du canal de Briare, ajoute » le Préfet, ne pourrait sans doute suffire à indemniser la totalité des » pertes. Mais il en est, dans cette immensité, qui ont un caractère » sacré en ce qu'elles concernent des indigents. »

Il propose, en conséquence, de rendre les actionnaires du canal responsables des dommages éprouvés par les indigents ; de les obliger à reconstruire la chaussée de l'étang de Moutiers sur les plans et sous la surveillance de l'ingénieur en chef du département, et de soumettre, tous les trois ans, cette chaussée à une visite contradictoire. Il fit plus ; par un arrêté du 16 prairial, il ordonna que, chaque année, l'ingénieur en chef visiterait les travaux d'art du canal, à Rogny, la rigole de Saint-Privé et la chaussée de l'étang de Moutiers, et qu'il y aurait constamment un agent responsable, préposé à la garde et à la distribution des

eaux de cet étang et soumis à la double surveillance des propriétaires du canal de Briare et du Préfet de l'Yonne.

Nonobstant, l'Etat secourut les inondés indigents, et la commune de Rogny réclamait encore avec aigreur, en 1834, le rétablissement du grand pont emporté par l'inondation de l'an X.

Les habitants de Rogny s'étaient du reste émus et aussi vivement agités, le 30 septembre 1753, pour une cause de bien moindre importance.

Deux statues, l'une de la Vierge, l'autre de saint Jean étaient placées, depuis un temps immémorial, de chaque côté du crucifix, sous l'espèce de porche que forme le clocher entre le chœur et la nef. Le curé avait enlevé ces statues et les avait placées sur l'autel de la chapelle Saint-Etienne, *contre l'usage et la vénérable antiquité de la place de ces statues.*

Les habitants étaient convoqués pour savoir s'ils approuvaient ce changement. L'assemblée se tint en plein air, à l'issue de la messe, à la porte de l'église, et par devant M^e Bezard, notaire à Rogny. La réintégration des deux statues, à leur place habituelle, fut ordonnée à l'unanimité.

Il nous reste à citer un fait qui peut à lui seul donner la mesure de l'enthousiasme révolutionnaire dans nos campagnes.

Au mois de septembre 1793, on procédait à Bléneau au tirage de la conscription relative à la levée d'une compagnie de canonniers et de 30,000 hommes de cavalerie. Deux laboureurs de Rogny furent désignés par le sort. Le sort ne pouvait plus mal choisir. Mais leurs bras ne manqueront pas à leurs charrues, ni leur aide à leurs familles ; les deux jeunes gens les plus riches de la commune, Gandrille et Laurent, s'offrent spontanément et sont admis à les remplacer. Gandrille ainsi vient s'offrir à son tour, mais le cadre est complet. Qu'importe ! La patrie a besoin de défenseurs, il s'enrôle volontairement.

Le procureur-syndic du district de Saint-Fargeau rendit compte de

Un autre fait archéologique confirmerait au besoin cette appréciation.

Une dalle tumulaire, qui sert aujourd'hui de table d'autel, et qui sans doute a été enlevée, pendant la révolution, au pavé de l'église, appartient au XIV^e siècle, ainsi que le constate l'épithaphe suivante :

ICI GIST NOBLE ESCVIER FEV JEHAN
DOVARD QVI TRESPASSA LE JOVR
DE LA SAINT-BARNABÉ L'APOSTRE L'AN
DE GRACE MIL CCC XX.

Un écu est figuré sur cette tombe ; il porte une bordure et trois quintefeuelles, 2 et 1.

Une autre tombe, enlevée aussi sans doute au pavé de l'église, puis placée au milieu de la nef, et élevée sur maçonnerie, représente une femme ayant les pieds appuyés sur un chien, et deux écussons d'armoiries.

L'un a le champ *frotté* avec un franc quartier ; l'autre est *facé* de six pièces avec une *barre* sur le tout.

Nous n'avons pu lire l'inscription, tant à cause de l'obscurité qui règne dans cette partie de l'église, qu'à cause du frottement éprouvé par la dalle, consacrée autrefois, suivant toute apparence, à recevoir les cercueils pendant les cérémonies funèbres.

Les fonts baptismaux et un bénitier méritent aussi une mention.

Les fonts consistent en une cuve octogonale posée sur piédestal ayant la forme d'une pyramide tronquée renversée. Le socle est raccordé avec le piédestal, également octogone, par un plan incliné formant glacis. Ce petit monument peut appartenir aussi au XII^e siècle.

Le bénitier, grossièrement sculpté, et de forme quadrilatérale, porte sur l'une de ses faces une croix, sur la deuxième un marteau, sur la troisième un autre marteau et au-dessus FRANÇOIS, enfin sur la quatrième TENIN et au-dessous 1585 (1).

(1) Une famille de maçons du nom de Tenin a encore des représentants à Bléneau.

plicité architectonique, quelques détails de sa construction, étudiés avec soin, ne laissent aucun doute sur sa haute antiquité.

Un pignon à pointe triangulaire forme la façade ouest. La porte qui y est pratiquée a les jambages chanfreinés et terminés chacun par une saillie, en forme de console, supportant le linteau ou pierre de recouvrement. Cette saillie des jambages, destinée par les constructeurs inexpérimentés de la période romane, pour diminuer la portée du linteau, constitue un caractère très-important de l'architecture de cette époque. La porte de l'église de Saint-Eusoge a, en particulier, cela de remarquable que le chanfrein des jambages, au lieu de se briser sous le linteau, se prolonge sur sa face verticale, au milieu de laquelle il forme un ressaut.

L'église est divisée en deux parties par un pignon de refend, au centre duquel s'ouvre une arcade à plein-cintre qui les met en communication. La partie à l'est du pignon forme le chœur. Elle est plus étroite que celle à l'ouest qui forme la nef. L'abside est à chevet plat et l'arcade du chœur est sans aucune espèce d'ornementation.

Le chœur est voûté en bois; la nef est recouverte par un plafond plat.

Toutes les fenêtres sont voûtées à plein-cintre; celles des murs latéraux, construites en briques, n'offrent aucun caractère architectonique, mais celles du chœur et la petite fenêtre qui se trouve dans le haut du pignon ouest, construites en pierres de taille, ont leurs jambages chanfreinés sur les angles et leurs voussoirs composés de pierres de grandeurs variables et sans système. Ce dernier caractère, trop peu remarqué peut-être dans les appréciations archéologiques, est d'autant plus concluant que depuis l'époque où la renaissance a ramené le plein-cintre, l'art de bâtir a eu pour règle invariable de n'employer, dans la construction des voussoirs, que des pierres toutes de grandeur égale, ou au moins symétrique. Nous n'hésitons pas, en conséquence, à faire remonter au XII^e siècle l'église de Saint-Eusoge.

souffrir et dépérir son enfant atteint de la teigne. Mais un jour, après une fervente prière à saint Bon, elle lave à la fontaine la coiffe du malade, et la lui remet toute mouillée sur la tête (1). Un instant après la mal avait disparu.

Quant à la châtellenie du *Chesne-lex-Saint-Eusoge*, nous n'en avons trouvé aucune trace avant le XV^e siècle, mais, depuis cette époque, nous avons pu en suivre la transmission.

Jean (2) de Courtenay, seigneur de Champignelles et de Saint-Briçon, était marié avec Marguerite David, quand il eut deux enfants de Jeanne de la Brosse : Pierre et Laurence.

Le premier, après avoir obtenu dispense de Pierre de Longueil, évêque d'Auxerre, pour défaut de naissance, et reçu la tonsure, épousa, vers 1478, Denise Charnier, fille de Louis, seigneur de Charنالou, et de Marguerite des Barres. Il en eut plusieurs enfants.

Leur fils aîné, Jacques de Courtenay, capitaine du château de Saint-Maurice-sur-l'Aveyron, pour Suzanne de Bourbon, fut seigneur des Esves, du Chesne-lex-Saint-Eusoge et de Changy. Il épousa Christine de Villeblanche, dame de Cernoy et d'Autry, fille de Pierre, seigneur de Plessis-Barbe, et de Jeanne de Maumont.

Il vivait encore en 1566.

Jacques 2^e, leur fils, succéda à son père comme seigneur du Chesne. Il fut marié le 19 décembre 1577 avec Marie de Gauville, dame de Formarville, fille de Jean et de Marie d'Etampes. Tué dans une rencontre de partis ennemis, le 21 août 1589, il fut enterré dans le chœur de l'église de Malicorne, sous un tombeau de marbre blanc. On y lisait l'épitaphe suivante :

(1) Il va sans dire que nous ne conseillons à personne de tenter ce dangereux moyen de guérison.

(2) IV du nom.

CY GYST DEFFUNCT JACQUES DE COURTENAY ESCUIER, SEIGNEUR DU CHAISNE, VORTMARVILLE ET MONTCELARD-EN-BEAUCE, GENTILHOMME SERVANT DE M.^s LE DUC D'ANJOU, FRÈRE DU ROY HENRI III, LEQUEL FUT TUEZ ENTRE LE BREAU ET DRACY PRÈS VILLIERS-SAINT-BENOIST EN CE DÉFFENDANT VAILLAMENT, LE XXI^e JOUR D'AOUST M. D. LXXXIX, ET FUT ENVOYÉ QUÉRIR PAR MESSIRE CHARLES DU PLAISTY, SON HONCLE, SEIGNEUR DE CE LIEU, ET PAR SAUCHER DE RAGUYER, ESCUYER, SEIGNEUR D'ESTRESLES, SON BEAU FRÈRE, LEQUEL A FAICT FAIRE CECY EN MÉMOIRE DE LUY. ET PRIE TOUTE LEANS D'HONNEUR AVOIR SOUVENANCE DE SON AME EN LEURS PRIÈRES (1).

Jacques 2^e eut pour successeur à la seigneurie du Chêne Jacques 3^e, son fils aîné, qui épousa, le 25 février 1606, Françoise de Loron, dame de Ferrières, fille de François, seigneur de Limanton, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie-Elisabeth de Courtenay.

Françoise de Loron étant morte sans enfant, le 5 mars 1625, le seigneur du Chêne épousa en secondes noces, le 23 mai 1632, Jacqueline de Paviot, fille de Charles, chevalier, seigneur de Boissy-le-Sec, et de Marie de Rochechouard. Il mourut le 10 août 1642.

Depuis longtemps déjà la châtellenie du Chêne ne lui appartenait plus.

Ne l'ayant possédée qu'à titre d'avancement d'hoirie, il en dut faire rapport au partage des biens de son père, et elle fut alors attribuée à

(1) Cette épitaphe diffère, en quelques points, de celle publiée par du Bouchet, dans son histoire généalogique de la maison de Courtenay. Nous la donnons ici telle qu'elle a été copiée par M. Challe, lors de la découverte qu'on en a faite sous une boiserie du chœur de l'église de Malicorne. Cette boiserie recouvrait aussi une autre épitaphe copiée également par M. Challe, et que, dans son obligeance toujours active, il s'est empressé de nous communiquer. La voici :

« Cy gyst deffunct Nicolas Duplessy, escuier, seigneur d'Asnières, la Grange-Rouge et Bizieux, lequel fut tuez entre le Breau et Dracy, par Villiers-Sain-Benoist, combattant vaillamment et fut le XXI^e jour d'aoust 1589, et fut envoyez querir par messire Charles Duplesseys, son frère, lequel a faire cecy en mémoire de luy et prie toute leans d'honneur avoit souvenance de son ame en leurs prières.

Claude de Courtenay, femme de Charles de Loron, baron de Limanton, qu'elle avait épousé le 13 février 1608.

La seigneurie du Chêne appartint ensuite à damoiselle Gasparde de Loron, puis à Henri de Bar, chevalier, comte de Limanton, et elle passa dans la maison Arnould. Messire Jean-Noël Arnould, lieutenant des maréchaux de France, en la maréchaussée et siège d'Angoulême, la possédait encore au moment où le régime féodal cessa d'exister.

Saint-Eusoge ressortissait, pour la justice, à la prévôté de la châtellenie royale d'Ouzouer-sur-Trésée.

DÉV.

INDICATION

Des ouvrages et documents consultés.

Archives nationales.
 Géographie blaviane.
 Carte topographique du diocèse de Sens.
 Pouillés des diocèses de Sens et d'Auxerre.
 Dictionnaire universel de la France.
 Archives du département de l'Yonne.
 Histoire généalogique de la Maison de Courtenay, par du Bouchet.
 Histoire généalogique de la Maison de Coligny, par le même.
 Procès-verbal de rédaction de la coutume de Montargis.
 Archives curieuses de l'Histoire de France.
 Actes de l'état civil de Rogny et de Saint-Eusoge.
 Actes des notaires de Rogny.
 Statistique agricole, commerciale et intellectuelle de l'arrondissement de Montargis, par M. Boyard, président à la cour d'Orléans.
 Histoire du Gâtinois par Guillaume Morin.
 Nouvelle Géographie par William Guthrie.

**de la procédure criminelle instruite contre Anne Buiet (greffe du
al d'Auxerre).**

verbal de rédaction de la coutume d'Auxerre.

h historique de Sens, 1827.

**pour MM. les propriétaires du canal de Briare contre M. d'Harcourt.
tions contre la compagnie du canal de Briare par la commune de**

**pour M. d'Harcourt contre les actionnaires du canal de Briare.
M. de Lestrade.**

